

# AVIS PUBLIC



## CHANGEMENT DE L'ENDROIT DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 juillet 2021, les membres du conseil ont adopté une résolution visant à modifier l'endroit où se tiennent les séances du conseil municipal, afin que celles-ci se tiennent à nouveau en la salle du conseil de l'hôtel de ville située au :

**370, rue de la Visitation, Saint-Charles-Borromée, province de Québec, J6E 4P3.**

Et ce, à compter du **16 août 2021**, le tout conformément aux dispositions des articles 318 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 14 juillet 2021.

*(signé)*

---

**Me David COUSINEAU, Lib, MBA**  
Avocat – Greffier